



Date de dépôt : 15 décembre 2022

Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour
le rétablissement de deux directions d'écoles distinctes : Grottes
et Cropettes-Beaulieu**

Rapport de Jean-Marie Voumard (page 4)

Pétition (2145-A)

pour le rétablissement de deux directions d'écoles distinctes : Grottes et Cropettes-Beaulieu

L'établissement scolaire Grottes/Beaulieu/Cropettes est à bout de souffle !

Afin de favoriser le développement harmonieux de chaque élève dans sa vie scolaire et d'offrir un environnement de travail de qualité pour les collaborateurs.trices de l'établissement, l'Association des Parents d'Elèves (APE) Cropettes-Beaulieu demande au plus vite au Grand Conseil :

- **le rétablissement de deux directions distinctes ;**
- **des moyens supplémentaires pour épauler les enseignant.e.s et l'équipe pluridisciplinaire ;**
- **de garantir les droits des élèves exposés dans l'article 114 de la loi sur l'instruction publique, à savoir que « chaque élève a droit, dans le cadre scolaire, à une protection particulière de son intégrité physique et psychique et au respect de sa dignité ».**

Pour rappel, les directions des écoles des Grottes et Cropettes-Beaulieu ont fusionné en 2015-2016, pour des raisons économiques, alors qu'elles étaient déjà en souffrance. Les deux directrices ont été remplacées à la faveur d'un unique poste de direction où se sont succédé.e.s depuis septembre 2015 quatre directeurs.trices. En juin 2020, les deux APE (Grottes et Cropettes-Beaulieu) alertaient déjà Madame la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta sur la situation alarmante de l'établissement.

Nous constatons, impuissant.e.s, **les dégâts que cette fusion a engendrés depuis 2015 :**

- **augmentation des cas de harcèlements (même sexuels) et de violences** entre élèves en milieu scolaire, même chez les plus jeunes ;
- **surcharge de travail** imposée au corps enseignant ;
- **fragilisation de l'environnement scolaire ;**
- **dégradation de la santé psychique** préoccupante chez les élèves.

Nous tirons la sonnette d'alarme ! L'établissement Grottes/Beaulieu/Cropettes est à bout de souffle, et devra faire face à la constante augmentation de ses effectifs. **Cette fusion des écoles est contre-productive et totalement inadaptée**, d'autant plus que les écoles continuent à être gérées de manière totalement indépendante, tant au niveau de la direction de l'établissement, que de la Ville de Genève.

N.B. 39 signatures¹
APE Cropettes-Beaulieu
M^{me} Stéphanie Fleury
Rue du Fort-Barreau 31
1201 Genève

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 238 signatures électroniques.

Rapport de Jean-Marie Voumard

La commission des pétitions a étudié la P 2145 lors de ses séances du 5 et 12 septembre ainsi que le 5 décembre 2022, sous la présidence de M. Alexis Barbey. M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique, et M. Christophe Vuillemier, procès-verbaliste, ont assisté aux séances. Qu'ils soient ici remerciés pour leur travail.

Audition de M^{me} Stéphanie Fleury et M^{me} Olivia Firmann, pétitionnaires

M^{me} Fleury prend la parole et déclare être la présidente de l'APE Cropettes-Beaulieu, M^{me} Firmann étant pour sa part membre du comité de l'association. Elle ajoute que l'établissement se meurt, et elle mentionne que l'APE Cropettes-Beaulieu met entre les mains du Grand Conseil l'espoir d'améliorer la situation. Elle précise qu'en 2015, les trois écoles, Cropettes-Beaulieu-Grottes, ont fusionné avec une direction unique. Elle ajoute que six enseignants ont démissionné depuis lors alors que quatre directeurs se sont succédé. Elle observe par ailleurs que l'association a collaboré avec l'association des parents d'élèves des Grottes pour créer des liens, et elle indique qu'en juin 2019, une fête commune aux écoles de Beaulieu, des Grottes et des Cropettes a été organisée ; la première et la dernière fête de ce type qui sera tenue malheureusement puisque leurs dynamiques respectives sont très différentes. Elle rappelle en outre que la mixité sociale est très faible dans ce quartier.

M^{me} Firmann ajoute que depuis la création de cet établissement unique, l'association constate le désespoir des élèves et de leurs parents avec des cas de violence en augmentation. Elle précise que le directeur ne prend pas la situation au sérieux et répond que les enfants doivent prendre la situation comme elle se présente. Elle remarque que certains élèves ont pourtant été déscolarisés après l'affaire du couteau de Montbrillant. Elle constate par ailleurs que l'école inclusive a été mise en place sans en avoir les moyens, entraînant un épuisement des enseignants. Elle signale alors que le département est au courant de la situation depuis longtemps. Elle remarque finalement qu'à fin juin 2022, dix enseignants ont quitté l'établissement en raison des conditions de travail très dures, et elle pense que les droits des élèves ne sont en définitive tout simplement pas respectés.

Elle signale que l'association s'est jointe à l'APE de l'école des Grottes pour avertir de la situation M^{me} Emery-Torracinta en 2020, laquelle a répondu qu'elle n'avait pas l'autorité du Grand Conseil pour intervenir. Elle observe en outre que la scission entre les trois écoles est patente et elle déclare que la

pétition demande la division de l'établissement en trois écoles distinctes, comme auparavant.

Un commissaire S demande si la source du problème relève du regroupement des directions de ces trois écoles. Il déclare être étonné des différences qui existent entre ces trois écoles qui ne sont pourtant distantes que de 8 minutes de marche.

M^{me} Fleury répond que jusqu'en 2015, les trois écoles avaient chacune une gestion qui leur était propre et elle remarque qu'à présent le directeur des trois établissements qui regroupent quatre bâtiments a son bureau au sein de l'école des Grottes. Elle ajoute que les enseignants des Cropettes et de Beaulieu sont laissés à eux-mêmes. Elle précise par exemple que les photocopies couleurs ne peuvent être faites qu'aux Grottes, une situation stupide.

Ce même député S demande si les enseignants partagent cet avis.

M^{me} Fleury répond que certains enseignants se sont adressés à l'APE pour demander de l'aide, ce qui est exceptionnel. Elle ajoute que la direction n'a visiblement pas le temps de leur répondre.

Un député S demande si les parents d'élève ressentent les enjeux de cette situation sur leur enfant.

M^{me} Fleury répond que douze parents sont venus se plaindre l'année passée en raison de la situation et de l'instabilité qui règne. Elle ajoute que nombre de personnes ne croient plus la direction qui ne tient pas ses promesses. Elle indique encore que les témoignages de parents d'élève dans le préau d'école sont très nombreux.

M^{me} Firmann déclare que l'APE est également épuisée en raison des plaintes incessantes des parents qui viennent témoigner lors de chacune de ses séances, alors même que ces problématiques ne sont pas du ressort de l'APE. Elle répète que l'APE Cropettes-Beaulieu et l'APE des Grottes ont des démarches pédagogiques différentes, ce qui se ressent sur l'équipe enseignante et les élèves, et elle déclare que la situation n'est plus tenable.

Une députée PDC déclare qu'il est étonnant de n'avoir qu'un seul directeur pour autant d'élèves. Elle remarque que la situation perdure depuis 2015 et elle évoque les comptes-rendus des instances participatives. Elle se demande à cet égard qui les convoque et qui en fait le suivi. Elle pense que ces plaintes devraient apparaître dans ces comptes-rendus.

M^{me} Fleury répond que ce sont les changements de direction successifs qui ont généré ce délai depuis 2015, chaque nouveau directeur ayant fait des promesses qui n'ont pas été tenues. Elle ajoute que les séances participatives sont au nombre de trois par année, mais elle remarque qu'il n'y a pas de

motivation ni d'envie de collaboration. Elle indique que l'école des Grottes ne veut plus collaborer avec les deux autres entités. Elle observe par ailleurs qu'il n'y a pas de suivi de ces séances participatives qui ne sont pas très productives.

Un député PDC demande si M^{me} Emery-Torracinta a émis la volonté de rencontrer les acteurs ou si elle s'est émue de la situation.

M^{me} Fleury répond avoir la copie de la réponse de la Conseillère d'Etat qui prend acte de ces difficultés et qui n'a pas proposé de rencontre. Elle ajoute que si les anciens directeurs étaient prompts à la conversation, tel n'est pas le cas du directeur actuel qui ne reconnaîtra jamais être en difficulté. Elle précise que l'APE a le soutien de tous les enseignants même s'ils ne se rallient pas officiellement à l'association.

M^{me} Firmann déclare que l'APE n'a guère de crédibilité auprès des uns et des autres puisqu'elle est composée de bénévoles.

Une députée PLR imagine que les maîtres adjoints sont déchargés de leurs cours au moins un jour par semaine. Elle se demande si ces problèmes ne peuvent pas se régler au sein des séances participatives.

M^{me} Fleury répond par la négative en mentionnant que le temps manque puisque les commissions d'élèves ont été intégrées à ces séances. Elle ajoute que ces séances servent principalement à transmettre des informations et ne constituent pas des lieux de débats.

M^{me} Firmann déclare que la question du préau de l'école des Croupettes, par exemple, est discutée depuis dix ans, démonstration que rien n'avance.

Cette députée observe que les enseignants ont donc signé la pétition mais qu'ils ne travaillent pas pour la transversalité au sein des établissements.

M^{me} Fleury répond qu'ils n'ont pas signé cette pétition. Elle ajoute qu'ils n'ont pas eu le droit d'en parler aux parents d'élèves.

Cette commissaire PLR remarque que la direction est très théorique puisque chaque école a sa propre dynamique et elle se demande si deux directions permettraient de résoudre le problème.

M^{me} Fleury répond que cela permettrait de supprimer les frustrations puisque les uns et les autres se comparent avec des possibilités différentes. Elle ajoute que deux directions permettraient en outre d'avoir le directeur constamment sur chaque site.

Un député S demande si les cas de harcèlement ont été recensés.

M^{me} Fleury répond que les parents viennent en parler à l'APE. Elle ajoute que c'est la violence qui a surtout augmenté.

Ce même député demande si c'est véritablement la fusion qui a généré cette violence.

M^{me} Fleury répond que la fusion a entraîné une démotivation au sein du corps enseignant puisque ce dernier n'a pas les moyens, ce qui a entraîné des situations intenable avec des élèves qui sont laissés à eux-mêmes et qui se lancent les bureaux à la tête.

Ce commissaire S ne comprend pas que le fait qu'un directeur commun à trois établissements soit la source principale de tous ces problèmes.

M^{me} Firmann répond que les parents ne se tournent pas vers le directeur pour régler ces problèmes puisque le directeur est absent.

Un député S demande comment se déroule la gestion des écoles.

M^{me} Fleury répond que les demandes concernant l'école des Grottes vont plus vite que pour les Cropettes puisque le directeur a son bureau aux Grottes. Elle précise que cette inégalité de traitement est évidemment source de frustration.

Ce même député S remarque qu'il y a une certaine concurrence entre les établissements.

M^{me} Firmann répond qu'il y a des priorités et des traitements différents. Elle ajoute que la situation du préau des Cropettes est un exemple édifiant.

Un député MCG demande s'il y a des réunions entre l'APE et le directeur.

M^{me} Firmann répond que l'association rencontre le directeur à la rentrée et lors des instances participatives.

M^{me} Fleury précise que ce sont les enseignants qui organisent les réunions de parents avec leur classe.

Ce même député demande si l'APE a informé le directeur de cette pétition.

M^{me} Fleury acquiesce mais elle mentionne qu'il n'y pas réagi.

Un commissaire UDC demande si l'APE des Grottes a participé à l'élaboration de la pétition.

M^{me} Fleury répond que les deux APE se sont associées en 2020 pour écrire à la Conseillère d'Etat, mais elle remarque que le comité a changé et est beaucoup plus frileux. Elle ajoute qu'il n'a pas voulu s'associer à la pétition officiellement, craignant que la direction ne se fâche.

Audition de M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat (DIP) et de M. Eric Stachelscheid, directeur général de l'enseignement obligatoire (DIP).

M^{me} Emery-Torracinta prend la parole et mentionne en préambule que la question de la taille des établissements est récurrente. Elle ajoute qu'une réflexion en lien avec l'harmonisation des plans d'études romands avait été menée au début des années 2000, et elle remarque qu'il avait alors été décidé de responsabiliser plus avant les directions des établissements, aboutissant en 2008 à la création des postes de directeurs et directrices. Elle signale par ailleurs que la taille des écoles primaires est très variable avec 4 classes à Cartigny et des écoles bien plus importantes ailleurs. Elle observe qu'il semblait dès lors difficile de créer un poste de directeur pour chaque école en rappelant que les débats sur la question avaient été soutenus.

Elle mentionne que c'est 93 directions d'établissement qui ont finalement été décidées en 2008, mais elle déclare que des reconfigurations se sont succédé année après année, raison pour laquelle il avait alors été arrêté de stabiliser le système en parallèle aux discussions sur la LIP. Elle rappelle également que le Grand Conseil avait décidé que les directeurs d'école primaire devraient enseigner à côté de leurs responsabilités administratives, et elle explique que compte tenu de cette décision et d'une motion sur le sujet, le DIP avait donc décidé de fixer le nombre de directions d'établissement à 58. Elle précise qu'en 2021, une 59^e direction a été créée.

Elle explique qu'il ne s'agit pas de directeurs de proximité et elle rappelle que les établissements des Grottes, des Cropettes et de Beaulieu ont été regroupés en 2015. Elle signale à cet égard qu'il est question de 750 élèves, soit 18,7 élèves par classe pour le cycle élémentaire et 19 élèves par classe pour le cycle moyen. Elle ajoute que du soutien est donné, notamment pour la lecture avec 2,29 postes, et 2,35 postes pour l'équipe pluridisciplinaire.

Elle évoque ensuite la valse des directeurs indiquée dans la pétition mais elle déclare que le directeur qui était en poste en 2015 a été nommé secrétaire général d'une commune l'année suivante, suite de quoi un directeur remplaçant est venu lui succéder dans l'attente de la nomination d'un nouveau directeur. Elle précise que ce dernier a occupé la fonction durant trois ans. Elle termine en observant que depuis lors, un nouveau directeur est en poste et qu'il n'entend pas se retirer. Elle ne pense pas dès lors qu'il soit possible de parler de « valse » de directeurs mais plutôt d'un tournus naturel.

M. Stachelscheid ajoute que le DIP intervient lorsque les établissements sont en difficulté et il mentionne que cette école est entrée en phase de projets pour sortir les élèves des difficultés. Il pense que c'est l'accompagnement de

ces projets qui était réclamé par les enseignants mais il mentionne que l'établissement est maintenant stabilisé avec le nouveau directeur qui est en poste. Il signale encore que le DIP travaille actuellement sur la nature des établissements primaires et leur direction.

M^{me} Emery-Torracinta ajoute que les courriers qui datent de 2020 sont marqués par cette année pour laquelle il n'y avait pas de budget. Elle rappelle qu'il avait fallu alors diminuer le nombre de périodes en soutiens spécialisés, des périodes qui ont été réinstaurées l'année suivante.

Elle ignore en revanche de quoi il retourne lorsque la pétition évoque la recrudescence des cas de violence et de harcèlement sexuel.

Elle ajoute que le directeur de cet établissement n'a pas plus d'informations à cet égard. Elle observe en outre que cette association de parents d'élèves est très remuante et socialement marquée.

Le président déclare que la question du harcèlement est liée à l'un des enfants d'un pétitionnaire.

M^{me} Emery-Torracinta déclare que le 100% des équipes des écoles primaires a été formé pour gérer ce genre de cas.

Un député PDC se déclare étonné du commentaire de M^{me} Emery-Torracinta à l'égard de cette association d'élèves. Il observe par ailleurs que cette pétition s'adresse au Grand Conseil alors qu'il aurait été préférable que ces revendications soient adressées au DIP. Il mentionne toutefois que cette pétition a été envoyée au Grand Conseil puisque M^{me} Emery-Torracinta a répondu que seul le Grand Conseil était compétent en matière de postes. Il estime cependant qu'un certain nombre de faits relèvent du DIP et non du parlement.

M^{me} Emery-Torracinta déclare que les auteurs de la lettre évoquaient la disparition des postes au sein de cet établissement, une conséquence de la situation budgétaire. Elle ajoute qu'elle ne pouvait donc que répondre qu'elle faisait avec les budgets qui lui étaient octroyés. Elle signale ensuite que le DIP rencontre régulièrement les associations de parents. Cela étant, elle observe que cette association n'a pas demandé à la voir.

M. Stachelscheid ajoute être intervenu à trois reprises au sein de cet établissement pour répondre aux enseignants sur la problématique du soutien. Il ajoute que cette association de parents était au courant de ces interventions. Il précise par ailleurs avoir des contacts réguliers avec l'association faitière, laquelle n'est pas au courant de la situation dans cet établissement.

Une députée PLR pense que cette pétition est un appel au secours de représentants d'une association de parents, et elle a le sentiment qu'il n'y a pas

de communication entre les uns et les autres. Elle signale qu'un cas de harcèlement n'aurait pas été pris au sérieux par la direction et elle se demande quel est le rôle des Maîtres adjoints, et pour quelle raison les instances participatives sont un tel échec. Elle observe que ces séances se déroulent trois fois par année et ne laissent pas le temps pour aborder des problématiques.

M^{me} Emery-Torracinta répond qu'il y a trois heures de décharges pour les Maîtres adjoints de Beaulieu, 10 heures pour ceux des Cropettes et 14 heures pour ceux des Grottes. Elle remarque qu'il est toujours possible de revoir ce système mais elle observe que ces dotations sont normales. Elle indique ensuite que le dialogue se déroule à son niveau avec la faïtière. Cela étant, elle rappelle que n'importe quelle question peut être abordée au sein des instances participatives.

M. Stachelscheid répond que l'APE pourrait prendre contact avec le directeur pour échanger sur ces différents points. Il rappelle que le rôle des Maîtres adjoints est bien défini. Cela étant, il observe qu'il y a effectivement un clivage entre les enseignants des différentes écoles, plutôt entre le cycle moyen et le cycle élémentaire. Il observe toutefois que le directeur a maintenant une partie de son service aux Cropettes et il mentionne qu'un travail est en train d'être mené pour harmoniser les dynamiques. Il ajoute que les Maîtres adjoints doivent aider le directeur, mais il répète que c'est ce dernier qui doit être l'interlocuteur de l'APE.

M^{me} Emery-Torracinta répète que ces courriers de 2020 s'inscrivaient dans le contexte budgétaire de l'époque. Elle ajoute que cet établissement comme l'ensemble des écoles primaires n'a pas les moyens de l'école secondaire, et elle observe que la position politique du Grand Conseil a été très claire avec un accent porté sur les postes d'enseignement plutôt que sur les postes administratifs.

Un commissaire PLR rappelle ensuite que la fonction de parent a changé et que ces derniers veulent maintenant intervenir à tous les niveaux. Il mentionne que l'école s'est complexifiée, notamment à cause du Grand Conseil. Il se demande alors si cette fragilisation de l'ambiance scolaire est inhérente à la fusion ou à autre chose. Et il comprend que des cas particuliers soient élevés comme situation générale par des parents choqués.

M^{me} Emery-Torracinta répond que le problème dans les familles va bien au-delà de ce qui se passe à l'école, un problème qui semble s'être accentué durant la période du COVID. Elle ajoute qu'il est évident qu'avec un grand établissement, le directeur est moins présent. Cela étant, elle ne sait pas si le nombre de cas de harcèlement est en augmentation. Elle sait que l'on en parle

plus de nos jours et elle mentionne que lorsque des cas remontent, ces derniers sont vérifiés.

Un député PLR demande si on diagnostique plus le nombre de problèmes psychiques que par le passé.

M^{me} Emery-Torracinta déclare que les problèmes des plus petits sont très préoccupants et elle craint que les problèmes ne fassent qu'augmenter au cours des prochaines années. Elle observe que l'augmentation des élèves de l'enseignement spécialisé cette année est de 6% et elle pense qu'il se passe quelque chose. Elle rappelle en outre que les classes sont de plus en plus hétérogènes, un phénomène moindre dans les campagnes. Elle ne croit pas que la fusion soit la cause des problèmes qui sont évoqués dans cette pétition même si cette fusion les a révélés plus facilement.

Un député S déclare qu'il y a un contraste entre les explications de la Conseillère d'Etat et celles des pétitionnaires. Il se demande alors sur quels critères M^{me} Emery-Torracinta estime que la situation s'est améliorée.

M^{me} Emery-Torracinta répond avoir répondu ponctuellement aux pétitionnaires et elle mentionne qu'elle déclare volontiers que les moyens manquent à l'école primaire, même si certaines écoles fonctionnent très bien.

Ce même député demande s'il y a une APE Grottes et si le DIP a été en contact avec cette dernière.

M. Stachelscheid répond par la négative.

Une députée PDC MEISSNER déclare que ce n'est pas la première fois que M^{me} Emery-Torracinta s'exprime sur les problèmes des plus petits. Elle ajoute que les écoles semblent également rencontrer des problèmes croissant pour recruter des enseignants, et elle se demande si ce n'est pas une question d'approche qui devrait être discutée. Elle se demande en fin de compte si ce n'est pas à M. Stachelscheid de rencontrer les directeurs d'école et les APE pour résoudre les problèmes. Elle demande ce qui va être fait à présent, et si des problèmes similaires existent dans d'autres établissements.

M^{me} Emery-Torracinta répond que les démissions et le manque d'enseignants ne sont pas un problème genevois mais alémanique. Elle ajoute que tout un travail est en cours sur l'école primaire au niveau de son organisation, en lien avec les APE, la SPG et un projet pédagogique. Elle rappelle que l'école est devenue plus exigeante avec HARMOS.

M. Stachelscheid signale qu'il intervient régulièrement dans les établissements par le biais de la FAPE, soit à la demande des associations d'enseignants et d'équipes d'enseignants. Et il précise venir en force avec

l'ensemble de son équipe. Il observe être intervenu à trois reprises dans cette école depuis 2019 avec un suivi.

Un député MCG déclare être surpris à l'égard des propos concernant cette pétition et il estime que la Commission des pétitions est bien le destinataire légitime au vu des remarques qui sont soulevées. Il observe ensuite qu'il est question d'une fusion inadéquate et il se demande si cette fusion est inhérente à une question économique. Il comprendrait relativement mal une telle raison. Il se demande par ailleurs si les parents s'inquiètent de manière excessive et si les enseignants sont formés à cet égard.

M^{me} Emery-Torracinta répond que cette fusion est en lien avec une réflexion inhérente au Grand Conseil sur la LIP et la volonté de diminuer le nombre de directeurs. Elle ajoute que des décharges pour les Maîtres adjoints ont alors été créées pour maintenir les liens de terrain.

Elle répète qu'un travail est en cours sur l'organisation de l'école primaire. Elle répète que celle-ci fait face à des problèmes faute de moyens. Elle répète également que des formations sont données aux enseignants à l'égard du harcèlement.

Une députée Ve déclare que cette APE semble frustrée puisqu'elle ne peut plus travailler dans le cadre qui était le sien avant la fusion. Elle ajoute qu'il a par ailleurs été question de démotivation des enseignants et d'une situation pédagogique alarmante. Elle estime également qu'il y a un manque de communication entre les différents acteurs et elle se demande ce qui pourrait être fait pour résoudre les problèmes.

M^{me} Emery-Torracinta répond que sa conclusion dans son courrier de 2020 propose le débat. Elle ajoute qu'elle découvre cette pétition sans aucun élément concret et elle pense que cette APE aurait pu écrire au directeur général. Elle mentionne que ce sont les directions générales qui règlent les problèmes de cette nature et elle déclare que contact sera évidemment repris avec le directeur de l'établissement et cette APE.

M. Stachelscheid mentionne que généralement les revendications se basent sur des éléments très concrets, ce qui permet d'intervenir. Il répète que cet établissement est entré dans une dynamique de projets suite à ses interventions, une dynamique qui nécessite un peu de temps.

Un député EAG revient sur la question de l'augmentation des cas difficiles à l'école primaire. Il aimerait en connaître les causes et il ne comprend pas qu'une réponse ne puisse pas être apportée à cette question. Il se demande si les autres cantons et les pays avoisinants connaissent des phénomènes similaires. Il estime donc qu'il serait judicieux que le département produise une étude sur le sujet, destinée au Grand Conseil.

M^{me} Emery-Torracinta répond que cette augmentation semble générale même si elle apparaît plus fortement dans les environnements urbains. Elle ajoute que c'est la rapidité de ce phénomène qui est inquiétant. Elle signale que le nombre de demandes pour des appuis spécifiques ne fait qu'augmenter.

Elle pense qu'il est évident que placer des tout-petits devant des tablettes peut potentiellement entraîner des problèmes. Elle ajoute qu'il y a également des problèmes environnementaux, liés peut-être à des perturbateurs endocriniens comme des pesticides. Elle précise que le travail mené pour le moment cible les familles qui peuvent être problématiques. Elle ajoute qu'il y a également des causes à rechercher en lien avec des populations spécifiques.

Ce même député demande à nouveau si le département peut produire une étude portant sur des causes identifiées et non un point de vue personnel.

M^{me} Emery-Torracinta répond que ce n'est pas son avis personnel et qu'elle avait déjà transmis une note à ce propos à plusieurs commissions. Elle ajoute qu'elle n'est pas médecin et que les diagnostics à disposition n'expliquent pas l'explosion des cas. Elle mentionne qu'il n'est pas possible pour le DIP de réaliser une étude pluridisciplinaire de type universitaire sur les malheurs de la planète, mais elle pourra transmettre à la commission les chiffres sur l'augmentation des besoins à Genève dans l'enseignement spécialisé.

Un député MCG évoque la réponse de la SPG qui indique que les problématiques citées dans la pétition font l'objet d'échanges réguliers depuis des années. Il se demande si le DIP a connaissance de ces problèmes.

M. Stachelscheid répond que ces échanges de la SPG sont en lien avec les interventions de la direction générale. Il précise que ce sont les difficultés rencontrées par certains élèves qui ont été discutés avec la SPG et les équipes enseignantes.

M^{me} Emery-Torracinta propose que la direction générale fasse un retour régulier à la Commission à l'égard de cette situation.

Seconde audition de M^{me} Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat et de M. Eric Stachelscheid, directeur général de l'enseignement obligatoire – DIP

M^{me} Emery-Torracinta prend la parole et rappelle avoir proposé un point de situation à la Commission, raison pour laquelle cette audition est organisée.

M. Stachelscheid rappelle alors qu'une rencontre avait été prévue avec l'association des parents d'élèves des Croupettes, séance qui s'est tenue le 10 novembre dernier. Il mentionne que la discussion a fait émerger un problème de communication entre l'APE et la direction de l'établissement,

problème qui s'est développé peu avant la période du COVID, entraînant rapidement une distance entre les uns et les autres. Il ajoute avoir explicité le rôle du département qui est à disposition des parents, et il indique que ces derniers sont conscients de cet aspect. Il ajoute que l'idée est donc de créer de nouvelles relations entre la direction de l'établissement et le nouveau comité de l'APE afin de cadrer les différents projets. Il signale avoir indiqué qu'il était à disposition pour assurer ces relations et il mentionne que l'agenda des uns et des autres, s'il pose quelques problèmes, permettra d'organiser une réunion.

Une députée PLR demande si les personnes sont braquées sur l'idée de deux directions distinctes.

M. Stachelscheid ne le pense pas. Il ajoute que le travail doit porter sur le renouvellement des liens entre la direction et l'APE. Il précise en outre que tous les maîtres adjoints sont prêts à collaborer.

Il indique qu'il y a un vrai travail qui a été mené depuis le début de l'année pour consolider les collaborations entre les enseignants, avec l'accord de tout le monde. Il précise que la dynamique est à présent positive.

Un député S demande si les intentions des pétitionnaires ont été abordées dans le cadre de ces échanges.

M. Stachelscheid répond avoir pu rassurer les personnes en indiquant que tout était mis en œuvre pour aller dans le bon sens. Il répète avoir signalé que la direction générale répondait aux demandes des parents en cas de besoin. Il observe que la FAPEO est au fait de cette réalité mais il rappelle que l'APE des Croupettes n'est pas membre de la FAPEO, raison pour laquelle cette APE n'était pas consciente de la situation.

M^{me} Emery-Torracinta rappelle que les pétitionnaires voulaient revenir à deux établissements et remettaient en cause l'organisation de la structure. Elle précise qu'il en était toutefois ressorti que les problèmes étaient plus liés à des personnes qu'à la structure. Elle déclare que le climat de confiance est donc en train de se rétablir et elle mentionne qu'il faudra juger cette situation dans la durée.

M. Stachelscheid répond que tout un travail a été fait avec les travailleurs sociaux hors murs et la police pour calmer l'atmosphère de ce quartier, et il déclare que cette ambiance pesait sur l'école. Il ajoute que la collaboration entre les deux établissements permet maintenant en outre d'améliorer la cohésion.

M^{me} Emery-Torracinta pense que la collaboration est partie sur une bonne base. Elle ajoute que les inquiétudes budgétaires dont il est question dans la pétition vont au-delà du cadre de cette école dont les taux d'encadrement sont dans la moyenne.

Suite à une discussion interne, les membres des partis présents ont décidé de voter cette pétition et principalement le dépôt.

Le président passe au vote du dépôt de la P 2145 :

Oui : 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : -

Abstention : -

Le dépôt de la P 2145 est voté à l'unanimité.

Mesdames et Messieurs les députés,

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande donc le dépôt de cette pétition.